

<https://www.24haubenin.com/?Attribution-de-nouvelles>



# Attribution de nouvelles fréquences Radio / TV : Le dépôt des dossiers prend fin ce jour

- Actualité -

Date de mise en ligne : mercredi 23 janvier 2013

---

Copyright © 24 Heures au Bénin - Tous droits réservés

---

Après la publication des décisions n°12-044 et n°12-046 portant lancement de la procédure d'attribution de fréquences aux promoteurs de radiodiffusions sonores et de télévisions privées au Bénin, la clôture du dépôt des dossiers est prévue pour ce jour, mercredi 23 décembre 2013.

« Les dossiers doivent être déposés contre récépissé, au plus tard, le mercredi 23 janvier 2013 à 18 heures 00, sous plis fermés... ». C'est ce qu'a mentionné, la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (Haac) dans sa décision n°12-046/Haac du 12 décembre 2012 portant lancement de la procédure d'attribution de fréquences aux promoteurs de radiodiffusions sonores et de télévisions privées. Elle a été rendue publique, le 17 décembre 2012 à Cotonou.

En conséquence, tous les promoteurs de radios et de télévisions privées concernés doivent déposer leurs dossiers impérativement ce jour, 23 janvier 2013. Selon les informations, beaucoup attendent les derniers moments pour se mettre à jour. Selon l'article 2 de ladite décision, la présente ouverture de l'espace audiovisuel concerne les localités d'Abomey-Calavi, Baniokoara, Cotonou, Sèmè-Podji, Porto-Novo, Savalou et Glazoué, au titre des radios.

Par rapport aux télévisions, il s'agit des localités d'Abomey-Calavi, Cotonou et Parakou. L'article 3 de la décision n°12-046 de la Haac stipule que dans le cadre de cette procédure, il est publié un aide-mémoire intitulé « Guide du promoteur de radiodiffusions sonores et de télévisions privées » comportant notamment les éléments constitutifs du dossier de présélection à soumettre à l'appréciation de la Haac.

En son article 5, la loi indique que les dossiers complets de candidatures sont réalisés en 11 exemplaires. Ils seront déposés au secrétariat administratif, à l'annexe de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication sise au quartier Guinkomey à Cotonou. Ce jour, on pourrait connaître la liste des nouveaux promoteurs de radios sonores et de télévisions privées.

LM

[www.24haubenin.info](http://www.24haubenin.info) ; L'information en temps réel